

Validé le 1<sup>er</sup> novembre 2022 par l'Assemblée Générale du personnel du GIAP

## **Cahier de revendications du personnel parascolaire**

### **Considérant**

Lors de la grève féministe du 14 juin 2019 déjà, les travailleuses du parascolaire réunies en Assemblées Générales avaient établi des revendications demandant une revalorisation des métiers du parascolaire. Après 3 années de lutte syndicale, les animateurs·trices ont obtenu 15 minutes de travail reconnu et rémunéré supplémentaire en AS et 15 minutes en RS. Les RSE n'ont, à ce jour, pas obtenu de temps rémunéré supplémentaire. Ces avancées restent insuffisantes pour reconnaître ces métiers à leur juste valeur. Par ailleurs, une animatrice en RS AS annuités 0 gagne 2'582 CHF par mois, salaire qui est trop bas au vu du coût de la vie à Genève.

Les métiers du parascolaire, majoritairement exercés par des femmes, pâtissent encore de la dévalorisation sociétale des métiers dits féminins, notamment des métiers de soins à la personne (aides-soignantes, éducatrices de l'enfance, ASE, etc.), qui sont moins payés et moins valorisés socialement. Ces métiers sont rendus encore plus stressants par les politiques budgétaires restrictives qui finissent par affecter les services publics et mènent à des situations impossibles où l'on doit faire toujours plus, et mieux, avec toujours moins.

Avec la rentrée scolaire de septembre 2022, un grand nombre d'équipes doivent travailler dans des conditions inacceptables dont voici quelques exemples :

- 80 enfants pour 3 animateurs·trices,
- 180 enfants entre 1P et 8P pour 4 animateurs·trices et 2 remplaçant·es pendant 2 semaines soit 5 tables à surveiller par animateur·trice au repas,
- 56 enfants de 1P et 2P pour 2 animateurs·trices qui traversent 3 passages piétons lors des trajets soit 1 animateur·trice pour encadrer 28 enfants de 4 à 6 ans. Le Responsable de secteur répond simplement que c'est le service minimum.

Ce taux d'encadrement en chute libre ne permet ni de garantir la sécurité des enfants, ni celle des animateurs·trices pour ces équipes. Et en aucun cas les activités d'animation peuvent être assurées. Entre absentéisme record, postes restés vacants, et l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le parascolaire, le GIAP ne parvient pas à recruter suffisamment de personnel.

Un sondage sur la santé et la sécurité au travail, initié par le SIT au printemps 2022, a révélé une grande souffrance au travail et de régulières atteintes à la santé psychique des collaborateurs·trices. Les constats les plus partagés sont les suivants : manque de temps pour les discussions en équipe afin d'assurer une bonne communication entre collègues et prévenir

les conflits et d'assurer une bonne prise en charge des enfants, manque de formations liées à la gestion de conflit, y compris pour les responsables de secteurs, locaux insuffisants, vétustes et mal insonorisés, manque d'effectif chronique sur le terrain, difficulté à encadrer les enfants à besoins spécifiques. Il est temps que la direction entre en matière sur ce sondage afin d'améliorer la santé et la sécurité, demande d'autant plus urgente au vu du taux d'encadrement actuellement subi par le personnel parascolaire et les enfants.

Des travailleuses et travailleurs voudraient travailler au GIAP mais, de par les conditions de travail, y renoncent. Nous ne pouvons que revenir sur des constats maintes fois amenés par les syndicats. Sans meilleures conditions de travail, ces postes ne peuvent être que peu attractifs.

Les particularités des horaires pour le personnel parascolaire sur le terrain (avec un taux partiel contraint et un horaire coupé) font qu'il est extrêmement difficile d'exercer un autre métier à côté. En effet, les plages horaires disponibles sont trop dispersées pour pouvoir effectuer une autre activité rémunérée.

Ces horaires coupés, en plus de ne pas offrir un salaire suffisant au vu du niveau de vie sur le canton, ont pour conséquence que la préparation des activités est souvent réalisée en dehors des heures de travail rémunérées et que la qualité d'accueil n'est pas assurée de manière homogène pour tous les enfants de la République.

## **Revendications**

Ces constats ont poussé **le personnel, réuni en Assemblée Générale** par les syndicats SIT et SSP, à **exiger des moyens suffisants pour exercer une prestation de qualité**, adaptée aux besoins de tous les enfants qu'il a à sa charge.

### **Définition du taux d'encadrement**

Nous demandons que des taux d'encadrement par tranche d'âge soient définis et communiqué à l'ensemble des équipes. Que ces taux soient définis sur une base quotidienne et non hebdomadaire. Nous demandons également que la direction du GIAP fasse parvenir à l'ensemble de ses collaborateurs·trices des directives à suivre afin de garantir la sécurité des enfants en cas de taux d'encadrement trop bas. Il serait également utile que soit indiqué quel est un taux d'encadrement trop bas selon les tranches d'âges. Nous tenons à souligner le fait que certaines équipes estiment ne plus être à même de garantir la sécurité des enfants et la marche à suivre en ce cas. Et ce, même en réduisant au minimum les animations et activités proposées qui ne sont plus réalisable faute d'un nombre suffisant d'encadrant.es.

**La mise en place de contrats à horaires continus afin que les travailleuses et les travailleurs aient un salaire digne.** Les exigences pédagogiques, la rigueur nécessaire lors de l'accueil des enfants, l'augmentation du nombre d'enfants, des exigences attendues, de la gestion administrative, les attentes en lien avec l'école inclusive, les ressources en temps, en formation et en préparation doivent se développer de manière proportionnelle. Et cette augmentation doit se traduire par du temps rémunéré supplémentaire, un meilleur taux d'encadrement ainsi que des salaires correspondant aux critères définissant les grilles salariales actuelles de l'Etat. La passion des travailleuses se confronte au sentiment de frustration de ne pas bénéficier des moyens nécessaires à la qualité professionnelle qu'elles souhaitent développer.

Les animateurs·trices demandent :

- **25 minutes supplémentaires** en terminant à 14h (pour les RS et les RS AS)
- **10 minutes supplémentaires** en terminant à 18h15 (pour les RS AS)

- **Qu'une demande soit déposée afin d'être rémunéré-es en classe 9**

Les référents-es socio-éducatifs-ves demandent :

- **15 minutes supplémentaires** en commençant à 10h45
- **15 minutes supplémentaires** en terminant à 14h
- **15 minutes supplémentaires** en commençant à 15h15
- **Qu'une demande soit déposée afin d'être rémunéré-es en classe 11**

Cette demande n'est qu'une étape en vue de la demande d'horaire continue exprimée lors de la grève féministe de 2019.

- **Que les animatrices et les animateurs, ainsi que les RSE, du GIAP puissent mettre en place les outils nécessaires à une prestation parascolaire de qualité.** Qu'est-ce que cela signifie ? Apporter une réelle formation continue au personnel tout au long de l'année, une formation qui est en adéquation avec le travail sur le terrain, un temps de prise de parole respecté (le temps lors des réunions d'équipe RS/AS n'est pas suffisant pour parler des problématiques rencontrées) afin que les membres du personnel puissent échanger et trouver de réelles solutions sur les sujets traités et non pas les survoler.

Le personnel de terrain demande que l'accent soit mis sur les formations effectuées en équipe y compris pour la gestion de conflits. Que les responsables de secteurs soient mieux formé-es à ces questions au vue des responsabilités qui leur incombent en matière de protection de la personnalité.

**Une adaptation des locaux à disposition du parascolaire et nécessaire.** Des salles vétustes et peu hygiéniques et des locaux trop petits ne permettent pas un accueil de qualité. La qualité du travail est ainsi remise en cause par le nombre croissant des inscriptions sans que cela soit suivi par une augmentation proportionnelle des moyens mis à disposition.

Suite à un sondage sur la santé et la sécurité au travail, le personnel se plaint particulièrement de la mauvaise insonorisation des restaurants scolaires. Le niveau de décibels peut atteindre celui d'un avion au décollage ce qui augmente la fatigue, les difficultés à travailler dans un espace serein et parfois les tensions. En sortant de classe les enfants ont besoin de pouvoir parler, il faut donc une meilleure isolation pour respecter leur besoin et permettre des conditions de travail adéquates.

- **Un meilleur encadrement pour faire face à des situations de plus en plus compliquées.** L'école a évolué ces cinquante dernières années et il faut absolument, pour un accueil de qualité, des formations qui prennent en compte la diversité et la spécificité des enfants--(enfants en foyer, famille d'accueil, enfants migrants, TDA/H, autisme, etc.). Certains d'entre eux fréquentent le parascolaire et ne sont pas encadrés par un ou une AIS. Il est donc primordial que les animatrices-teurs du GIAP soient formé-e-s au plus vite. Il faut également que plus d'AIS soient disponibles et plus rapidement. La complexification du suivi des enfants est partagée par l'ensemble du secteur social et doit être prise en compte dans le calcul du taux d'encadrement.
- **Pour faire face au changement climatique** le personnel du parascolaire souhaite une participation de l'employeur pour inciter et faciliter l'utilisation de transports en commun ou d'un vélo. Une participation de 500CHF par année est demandée.
- **La mise en place d'évaluations à 360 degrés** pour répondre aux problèmes de communication qui existent souvent avec la hiérarchie et permettre une meilleure prise

en charge des situations complexes : que les animateurs·trices puissent évaluer leurs responsables de secteurs.

Le personnel du parascolaire, réunit en Assemblée Générale le 1<sup>er</sup> novembre 2022, mandate les syndicats pour :

- exposer ses demandes auprès du comité du GIAP ainsi que de la direction opérationnelle
- mettre en place les mesures de luttes nécessaires afin d'obtenir les présentes revendications

Le personnel présent lors de l'Assemblée Général s'engage à participer aux mobilisations organisées par les syndicats.